## ACTION ET FORMATION SEMENCES ECVC

# Semences: entre menaces et espoirs 

En octobre 2011, la Coordination européenne Via Campesina a organisé une formation de deux jours sur la question des semences à Genève. Une trentaine de paysan-ne-s venant de Suisse, d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie, de France, de Norvège, de Turquie, de Belgique, et d'Espagne y ont assisté. Perspectives suisses et européennes.


Entre craintes et espoirs, les parti-cipant-e-s ont écouté tour à tour François Meienberg de la Déclaration de Berne qui a présenté la législation suisse, le traité international sur les semences et la campagne «pas de brevets sur les semences», Ricardo Bocci d'AIAB (organisation de paysans bio italienne) qui a abordé l'historique des 25 dernières années dans la sélection et Guy Kastler de la Confédération paysanne qui a expliqué le cadre réglementaire européen. A ces aspects théoriques se sont ajoutés de nombreux échanges d'expériences entre pays.

## Perte de biodiversité

Alors que les semences sont les sources de la vie et que leur diversité assure une sécurité sanitaire et quantitative, le monde se retrouve face à un appauvrissement généralisé. En 120 ans, nous avons assisté à une réduction drastique dans la sélection et donc du potentiel d'adaptation de nos plantes. Les quelques variétés cultivées à travers la planète, à l'aide d'intrants (engrais, pesticides) sont aussi uniformes et productives que possible afin de s'adapter à la mécanisation sur les fermes et pour répondre aux besoins très rationnels de l'industrie de transformation. Il y a eu une volonté d'uniformiser l'environnement de la plante afin de rationaliser la production. Le sol n'est plus qu'un support auquel on ajoute les intrants nécessaires. Aujourd'hui, six variétés de maïs représentent $71 \%$ de la surface de maïs cultivée, quatre variétés de riz occupent $65 \%$ de la surface de riz, neuf blés les $50 \%$ et six soja les $50 \%$. Sur les $5^{\prime} 000$ variétés de patates cultivées, 4 variétés sont essentiellement commercialisées. Aux USA, depuis 1903, $86.2 \%$ des variétés de pommes ont disparu, $90 \%$ des maïs et $92 \%$ des salades. Comme un écho à cette perte de biodiversité, l'industrie semencière s'est outrageusement concentrée puisque les 5 premiers grands groupes dominent le marché et engrangent aujourd'hui plus de $30 \%$ du chiffre d'affaire global du secteur.

Ce qu'il y a de nouveau dans ce dossier, c'est que cette évolution plus qu'inquiétante est maintenant reconnue et prise aux sérieux par les instances européennes (DG-Sanco: direction générale pour la santé et la consommation), la FAO et autres et reconnaissent la nécessité de maintenir un système semencier paysan permettant de garantir la sécurité alimentaire et la diversité biologique dans les champs.

## Campagnes européennes en vue

Au niveau des actions communes, il a été largement discuté de l'opportunité de remettre en question le paiement de royalties aux groupes semenciers. La question du financement de la sélection a de ce fait été débattue. Pour beaucoup, il s'agit d'élargir les sources de financement sachant que la sauvegarde de la biodiversité n'est pas qu'au bénéfice des paysans mais sertà l'ensemble de la société. De la même manière, le choix des orientations de la recherche et de la sélection ne devraient pas être uniquement déterminés par des chercheurs ou des lobbies économiques. Il y a nécessité de démocratiser ces choix; les paysans ne doivent pas être les payeurs et les semenciers les gouvernants. Une sélection issue de choix démocratiques devrait être appuyée financièrement par divers acteurs et ainsi être soutenue pour pouvoir faire face au pouvoir immense de certains grands semenciers qui n'ont jusqu'alors que travaillé avec l'objectif principal d'un retour sur investissement maximum ; sans réellement se soucier des intérêts des paysans ou de la société. Une collaboration étroite avec les petits sélectionneurs, en voie de disparition à travers le monde serait ainsi encouragée.
ABL (Arbeitsgemeinschaft bäuerliche Landwirtschaft) a également fait part de son expertise juridique sur la question des semences et notamment des semences de fermes. Nombreux sont les paysans qui, depuis 1998 , ont refusé de remplir les questionnaires des semenciers. Plus de $1^{\prime} 000$ paysans sont allés jusqu'au Tribunal et 8 procédures ont été gagnées à la Cour suprême
allemande et 4 à la Cour européenne de Justice. Comme conséquences positives, les paysans ne sont plus tenus de remplir des questionnaires généraux, les intermédiaires ne sont plus forcés de transmettre des informations sur leurs clients et les frais à payer aux obtenteurs sont moindres. Nos collègues allemands sont à disposition pour vulgariser les résultats de leur travail par une série de formations en Europe.
Cette remarque a amené les espagnols à revenir sur la question du miel contaminé par du pollen de maïs Mon810 et sur la récente décision de la Cour de justice de l'Union européenne d'interdire sa commercialisation sans autorisation spécifique préalable. Le miel contaminé n'est pas autorisé à la commercialisation car le maïs transgénique Mon810 ne peut être commercialisé que sous forme de farine, gluten, semoule, amidon, glucose et huile de maïs. La justice estime pour l'heure que le pollen est un ingrédient du miel et non un constituant. Or le pollen de maïs Mon810 n'est pas couvert par une autorisation de commercialisation. Les producteurs espagnols ont des stocks de miel qui pourraient potentiellement être contaminés et se trouvent face à un dilemme: faut-il commercialiser avec l'étiquetage «peut contenir des OGM» comme le voulait Monsanto (la règle des $0.9 \%$ s'appliquant), et ainsi accepter cette contamination, ou faut-il refuser toute commercialisation et demander indemnisation. Et si oui, qui doit indemniser? Monsanto qui n'a pas été en mesure d'éviter les contaminations? Quelles armes avons nous à disposition pour amener Monsanto à payer ses fautes? Par ailleurs, suite à cette décision, que va-t-il se passer avec les tonnes de miel importées, principalement d'Argentine où la campagne est littéralement envahie d'OGM? Ce miel va-t-il être bloqué à la frontière européenne? A n'en pas douter, ces questions occuperont ECVC et les apiculteurs européens dans les prochaines semaines. Une chose et sûre, ce cas emblématique démontre s'il en faut que la co-existance entre cultures
transgéniques et non-ogm est un leurre

## Focus sur la Suisse

A l'heure actuelle, la situation de la Suisse concernant les semences est moins grave que chez certains de nos collègues européens. Le fameuse liste du «privilège de l'agriculteur» permet de ressemer une partie de la récolte. Si un paysan sélectionne ses propres semences et souhaite les commercialiser, il le peut pour autant que cela reste dans le cadre des «variétés de niche».
Pour autant, il ne faut en aucun cas s'endormir sur nos lauriers car la situation Suisse, loin de s'améliorer, se péjore de jour en jour. Par exemple, il est regrettable que Delley Semences ait dû mettre un terme à la sélection de variétés de maïs suisses. Ainsi nous perdons une assurance d'avoir des variétés adaptées à notre climat, qui soient de proximité et sélectionnées avec des techniques que nous approuvons. Seule l'entreprise Kunz y travaille encore. A ce jour, l'Agroscope de Changins-Wädenswil sélectionne encore le blé, le triticale, le soja, la vigne et les arbres fruitiers.
Nous suivons également de près l'introduction en Suisse, de deux variétés d'orges hybrides de la firme Syngenta. Actuellement, ils sont multipliés à l'étranger.
Par ailleurs, nous souhaitons faciliter la création de réseaux de semences paysannes avec des petits sélectionneurs et redynamiser la sélection sur la ferme avec un appui technique des Agroscopes.
Enfin, une réflexion est en cours (avec StopOGM et le Schweizerische Arbeitsgruppe Gentechnologie-SAG) pour une plateforme nationale semences qui pourrait s'intégrer en partie à la plateforme souveraineté alimentaire.

Valentina Hemmeler Maïga
Images, de g à dr.: arbre planté devant l'UPOV, symbole d'un observateur permanent; Conférence de presse devant l'UPOV; Mystica avec des semences paysannes; formation de deux jours organisée à la maison des Associations.

